

Préavis municipal n° 42/04 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 55'400,-- (cinquante cinq mille quatre cents) pour la création d'un collecteur EU + EC au carrefour du chemin du Four et le remplacement d'un collecteur en contrebas de la Route cantonale 501^b en direction de la Mèbre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 42/2004 relatif à une demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 55'400,-- (cinquante cinq mille quatre cents) pour la création d'un collecteur EU + EC au carrefour du chemin du Four et le remplacement d'un collecteur en contrebas de la Route cantonale 501^b en direction de la Mèbre.

1. Introduction

La construction d'un trottoir en bordure de la RC 501^b s'est achevée à fin 2001. Le tapis bitumeux définitif a été appliqué en été 2002. En outre, ce tronçon de Route cantonale compris entre les parcelles RF n°s 105 et 358, respectivement propriété de MM. Gino Caiani et feu Jean-Pierre Girardet, a été remis à la Commune par le Canton dans le courant de l'année 2003.

2. Développement

Ce transfert implique que la route soit dans un parfait état. Hormis la réfection de la chaussée, à la charge du Canton, il incombe à notre Commune de remettre en état certaines canalisations en traversée de route destinées à évacuer les eaux de surface provenant des parcelles situées à proximité. Ces canalisations se sont avérées en fort mauvais état suite à un contrôle par caméra TV. Celles-ci ont été remises en parfait état en 2002. Or, des travaux permettant l'amélioration des canalisations des eaux de surface de la Route cantonale RC 501^b, restent à faire, il s'agit de :

- La création d'un nouveau collecteur EC + EU, point bas : carrefour du chemin du Four, point haut : place devant le garage de la parcelle RF n° 337 (maison ronde). Cette opération permettra aux villas des parcelles RF n°s 20 et 337 de se raccorder sur un nouveau collecteur avec embranchement sur le chemin du Four. Jusqu'à ce jour, un collecteur unitaire acheminait les EC + EU à la station d'épuration de Praz Faucon en franchissant la parcelle RF n° 127 de M. Jean-Claude Curchod située en contrebas de la RC 501^b.
- Le remplacement du collecteur EC en aval de la chambre 308, en contrebas de la RC 501^b, face à la parcelle RF n° 365 de M. Silvio Figini, jusqu'à la Mèbre (parcelles touchées RF n°s 104 et 105). Ce remplacement s'explique par le fait que cette canalisation s'est affaissée en plusieurs endroits, ce qui met en danger le bétail de M. François Scheidegger paissant dans cette zone.

3. Travaux à effectuer et coût (selon devis de l'entreprise Roger Barbey SA à Epalinges)

- a) Mise en place d'un collecteur (EU 200 mm et EC 250 mm) sur une longueur de 60 m. placé dans la bande herbeuse (terrain communal).

Elargissement de la chaussée permettant le prolongement de la piste cyclable.

Pose d'une grille sur le sac avec dépotoir et deux gueulards de type B dans la bordure de type « Etat » à mettre le long de la chaussée (s'agissant de la Route cantonale, 25 % seront à la charge du Canton).	Fr.	36'978,50
b) Remplacement du collecteur, chambre n° 308 jusqu'à la Mèbre.		
m ^l 82,00 à Fr. 135,00	Fr.	11'070,00
Fourniture et mise en place de grave. Mise en place sur gravillon de 65,00 m ^l de dalles de béton, fournies par la Commune, y.c. aménagement de terre végétale entre les dalles.	Fr.	<u>2'400,00</u>
Sous-total	Fr.	50'448,50
c) Honoraires pour étude	Fr.	<u>4'951,50</u>
Total TTC	Fr.	55'400,00

4. Conclusions

Compte tenu de cet exposé, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- ✓ vu le préavis municipal n° 42/2004 du 19 avril 2004 ;
- ✓ vu la nécessité d'améliorer nos canalisations EC + EU ;
- ✓ ouï le rapport des commissions ad hoc et des finances ;
- ✓ considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- ✓ d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux décrits dans le présent préavis ;
- ✓ d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 55'400.-- (cinquante cinq mille quatre cents) pour la création d'un collecteur EC + EU le long de la Route cantonale RC501^b ainsi que le remplacement d'un collecteur EC en direction de la Mèbre ;
- ✓ de financer cette dépense par la trésorerie courante.
- ✓ de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir par le compte n° 9280.04 intitulé « Fonds de réserve investissement réseau d'égout ».

LA MUNICIPALITE

1053 Cugy (VD), le 19 avril 2004 /GR/jmg